



Checklist: Instructeur parapente

Il n'y a pas d'ordre prescrit pour l'examen partiel théorique et pratique.

Examen partiel théorique

Conditions préalables:

- Être détenteur de la licence officielle d'instructeur aspirant de parapente
- Avoir passé le cours théorique FSVL pour instructeur

Emporter avec soi:

- Une pièce d'identité avec photo (carte d'identité, permis de conduire, ...)
- De quoi écrire

Examen partiel pratique

Formation Biplace 3:

Si, au moment de l'inscription à l'examen partiel pédagogique, tu es détenteur de la licence Biplace 3, tu ne dois pas passer l'examen pratique mais simplement présenter le justificatif écrit confirmant que tu es en possession d'une licence Biplace 3 valide. Le document pour le justificatif peut être téléchargé sur notre site Web.

Si tu es en possession d'une licence Biplace 2 (vols non commerciaux), tu dois renouveler le titre de pilote biplace afin d'accéder au niveau des vols commerciaux. (*Directives pour instructeurs de vol libre, § 1.3 / 1.8 et 6.1 point 3*)

Conditions préalables:

- Être détenteur de la licence officielle de pilote de parapente depuis au moins 2 ans.

Justificatifs à fournir :

- Au moins 200 grands vols depuis l'obtention du brevet (carnet de vol).
- Un vol d'au moins 50 km téléchargé sur la plateforme du XContest.
- Un stage SIV effectué avec un instructeur SIV certifié par la FSVL, datant de moins de trois ans → voir les conditions minimales requises dans les directives SIV

Emporter avec soi:

- [fiche de contrôle de formation biplace 1](#) imprimez, remplissez et apportez avec vous **IMPORTANT** : Les conditions de participation de la 2ème page doivent être remplies et présentées à l'examineur avant de commencer l'examen.
- Carnet de vol justifiant de 200 grands vols

- L'attestation d'assurance RC avec les détails suivants : catégorie (assurance RC pilote vol libre), nom de l'assuré, durée de validité, somme de couverture (CHF 1 million minimum)
- Brevet de pilote + pièce d'identité avec photo (passeport, carte d'identité, permis de conduire, demi-tarif CFF, ...)
- Un parapente homologué avec un allongement à plat d'au moins 5.0, sellette, parachute de secours et casque appropriés

Examen partiel pédagogique

Conditions préalables:

- Être instructeur aspirant de parapente depuis au moins 12 mois
- Avoir réussi l'examen théorique pour instructeur
- Avoir réussi l'examen pratique pour instructeur (ou être détenteur de la licence parapente biplace 3 – commercial)
- Avoir passé le cours pédagogique FSVL, parties 1+2
- Activité de formation pratique (stage) auprès de son école de vol, dont au moins:
 - 5 cours théoriques
 - 5 jours en tant qu'assistant au décollage
 - 10 jours à la formation de base
 - 15 jours aux grands vols
- Un stage supplémentaire d'au moins 2 jours dans au moins une autre école de vol

Justificatifs originaux à envoyer à la FSVL au plus tard 2 semaines avant la date de l'examen:

- Activité de formation pratique (stage) auprès son école de vol
- L'attestation des stages supplémentaires

Emporter avec soi: Des informations détaillées concernant le déroulement de l'examen partiel pédagogique seront communiquées avant l'examen.